



From the office of the Chief Executive Officer / Du cabinet du chef de la direction

Le 30 septembre 2024

L'honorable Randy Boissonnault
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles

Via courriel et le formulaire de consultation en ligne (randy.boissonnault@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

Objet : Consultation sur la création d'une main-d'œuvre moderne pour le 21^e siècle

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue en réponse à la consultation sur la création d'une main-d'œuvre moderne pour le 21^e siècle. Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada, qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 300 000 ingénieurs du pays. Étant le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent la profession.

Les ingénieurs sont essentiels à l'avenir du Canada. Qu'il s'agisse de s'attaquer aux défis liés au changement climatique, de gérer des systèmes d'énergie complexes, d'assurer la sûreté et la sécurité lors du déploiement de nouveaux outils de logiciels et d'autres technologies ou de créer un environnement bâti résilient, la croissance durable et saine du Canada ne peut se passer de la contribution professionnelle des ingénieurs. C'est pourquoi la profession a joué un rôle proactif pour créer une main-d'œuvre inclusive, productive et mobile, tout en assurant la sécurité du public.

.../2

Équité, diversité, inclusion et accessibilité

Ingénieurs Canada collabore activement avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs, afin de s'attaquer à la culture de la discrimination systémique dans la profession. Les ingénieurs de genre féminin et de diverses identités de genre, les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur, les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes en situation de handicap, continuent de faire face à des obstacles systémiques et à des milieux de travail toxiques. Malgré les progrès réalisés par les organismes de réglementation du génie en matière de promotion de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité au sein de la profession d'ingénieur, il reste encore du travail à faire.

Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour favoriser ces changements. Il devrait continuer de reconnaître que des milieux de travail diversifiés et inclusifs sont plus créatifs, souples, collaborateurs, solidaires et productifs. L'investissement dans les initiatives liées à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité permettra à la profession d'ingénieur de relever les défis auxquels la société fait face et de promouvoir la capacité d'innovation du Canada. Le maintien de l'économie et de la société canadienne exige la reconnaissance des talents des personnes de tous les segments de la société.

Pour commencer, nous recommandons au gouvernement fédéral ce qui suit :

- **Renforcer la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*** afin de responsabiliser davantage d'employeurs lors de l'embauche, du maintien en poste et de la promotion dans leur lieu de travail, ainsi que dans la lutte contre les cultures d'exclusion.
- **Investir dans des programmes de formation pour l'employeur.** Le gouvernement fédéral devrait allouer des fonds afin de soutenir des programmes de formation continue pour les employeurs, qui portent sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (l'IDEA) dans la profession d'ingénieur. Ces programmes devraient fournir une orientation sur la création de milieux de travail inclusifs, sur les possibilités de mentorat pour tous les ingénieurs en quête d'équité, sur les systèmes de l'oppression et sur les initiatives d'apprentissage intégrées au travail qui incitent les personnes en quête d'équité à poursuivre une formation et une carrière en génie.
- **Soutenir des initiatives de rayonnement et d'accès.** Afin de cultiver un bassin de talent dans le domaine du génie, le gouvernement fédéral devrait fournir un soutien financier pour des programmes de rayonnement, des initiatives d'accès, des programmes de bourses, de mentorat et des possibilités d'apprentissage intégrées au travail. Ces initiatives devraient cibler particulièrement des groupes en quête d'équité, y compris les femmes et les Peuples autochtones, les encourageant à poursuivre une formation en génie et y faire carrière. Il est essentiel d'allouer des fonds afin de soutenir l'accès des Peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie dans l'ensemble du Canada.

- **Offrir des ressources pour l'IDEA dans les domaines sous desservis.** Il est essentiel que les petites et moyennes entreprises, ainsi que les milieux de travail éloignés dans les secteurs comme les mines et les ressources naturelles, aient accès aux ressources d'IDEA.

La force de l'approche du Canada concernant l'autoréglementation professionnelle

Au Canada, des lois régissant la réglementation des professions, y compris la profession d'ingénieur, existent dans chaque province et chaque territoire. L'autoréglementation de la profession permet de protéger et d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, l'économie du pays, ainsi que de préserver l'environnement. Les douze organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie sont des chefs de file mondiaux en matière d'excellence réglementaire et de la mobilité de la main-d'œuvre tout en protégeant l'intérêt du public par-dessus tout.

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être du public, et pour protéger l'environnement et prévenir des dommages économiques graves, les diplômés en génie canadiens comme ceux d'autres pays doivent respecter les mêmes normes strictes régissant l'exercice de la profession partout au Canada. C'est par l'obtention d'un permis d'exercice auprès d'un organisme provincial de réglementation du génie que l'on peut s'assurer que tous les ingénieurs répondent à ces normes, quel que soit leur pays d'obtention du diplôme. C'est aussi par le biais des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux que les ingénieurs canadiens et étrangers sont tenus responsables de leur pratique au Canada ou en lien avec le Canada, ce qui permet de servir l'intérêt public à cet égard.

En mai 2024, les 12 organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux ont signé un [Énoncé national de collaboration](#) historique, qui démontre l'engagement renouvelé des organismes de réglementation à collaborer de façon proactive pour éliminer les obstacles nationaux et internationaux à la mobilité des ingénieurs et des entités d'ingénierie, dans le but de faire progresser la sécurité publique et d'accroître l'efficacité de la réglementation. Cet accord servira de base aux efforts collectifs visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre pour les ingénieurs au Canada. Pour améliorer cette mobilité et renforcer l'excellence réglementaire, nous recommandons au gouvernement fédéral de :

- **Consulter les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux** lors de la prise de décisions politiques et législatives de portée nationale et internationale qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de ces organismes de protéger l'intérêt public et d'assurer la sécurité du public ;
- Travailler avec les organismes de réglementation et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir les moyens de **renforcer l'accord de libre-échange canadien** ;

- **Soutenir le maintien des normes élevées** déjà en place, tout en améliorant la mobilité interprovinciale et interterritoriale ;
- **Faciliter l'élaboration d'ententes favorisant** la mobilité d'ingénieurs qualifiés entre les zones de compétence à l'échelle nationale et internationale ;
- **Veiller à ce que les ingénieurs étrangers qui viennent au Canada pour exercer le génie au sein ou pour le compte du gouvernement fédéral ou dans des secteurs sous réglementation fédérale** obtiennent un permis d'exercice auprès d'un organisme provincial de réglementation du génie afin de prouver qu'ils répondent aux normes canadiennes ;
- **Consulter Ingénieurs Canada lorsqu'il envisage de nouveaux accords de libre-échange** qui ont une incidence sur la mobilité des ingénieurs.

Nous remercions le gouvernement de nous avoir donné l'occasion de discuter de cette question importante. Nous nous réjouissons de pouvoir vous rencontrer ou rencontrer votre équipe pour discuter de cette question importante et d'autres sujets clés. Pour planifier une rencontre, veuillez communiquer avec Nathan Durham, gestionnaire des Affaires publiques, au 613 232-2474, poste 213, ou par courriel à nathan.durham@ingenieurscanada.ca.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.



Philip Rizcallah, P.Eng.
Chef de la direction, Ingénieurs Canada

CC : Jeanette M. Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (honoris causa), P.Eng., IntPE, vice-présidente,
Affaires générales et Partenariats stratégiques
Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques